

COMPENSATIONS DU PROGRAMME ASRA EN MAI 2025

Année d'assurance 2024 : 2^{ème} avance

PAIEMENT DE LA 2^{EME} AVANCE - 2024

La FADQ procédera au versement de la 2^{ème} avance pour l'année d'assurance 2024 le 6 mai. Pour le canola, le prix de marché est supérieur au revenu stabilisé après récupération Agri-investissement. Il n'y a donc pas de compensation.

	2024 2 ^{ème} avance (\$/ha)
AVOINE	73,64
ORGE	60,08
BLÉ FOURRAGER	39,72
BLÉ DE CONSOMMATION HUMAINE	34,00
CANOLA	0

Note : Montants nets

Les dépôts seront faits le 6 mai 2025.

POUR PLUS DE DÉTAILS

Communiquez avec :

- votre centre de services régional de la FADQ
- les PGQ au 450 679-0540 poste 8719.